

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS1048

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, après la dernière occurrence du mot :

« santé »

insérer les mots :

« , de leur handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission d'appui aux professionnels concerne également les personnes handicapées.

En effet, la prise en charge du handicap nécessite l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.